



Dynamiques paysannes

LES BANQUES DE CÉRÉALES

Sommaire

● **Problématique visée par les banques de céréales**

● **Principe de fonctionnement des banques de céréales**

● **La pertinence des banques de céréales en question**

● **La FNGN et les banques de céréales**

● **Conditions de la viabilité des banques de céréales**

● **Des banques aux greniers de sécurité alimentaire**

● **Conclusion**

● **Références**

Les banques de céréales: un outil pertinent et durable pour la sécurité alimentaire?

Le cas des « Greniers de Sécurité Alimentaire » de la Fédération Nationale des Groupements Naam (Burkina Faso)

Problématique visée par les banques de céréales

En milieu rural sahélien, les céréales (principalement le mil et le sorgho) constituent la base de l'alimentation. Généralement, au moins une partie des céréales consommées sont produites au sein de l'exploitation familiale; récoltées à l'issue de l'unique saison pluvieuse (aux alentours de juin – septembre), elles sont stockées dans des greniers familiaux traditionnels afin d'assurer l'alimentation jusqu'à la récolte de l'année suivante.

Cependant, dans de nombreux cas, la production céréalière familiale est inférieure aux besoins de l'année. Pourtant, production déficitaire n'implique pas forcément disette puisque, depuis très longtemps, des familles mettent en œuvre diverses stratégies (élevage, maraîchage, activités économiques extra-agricoles, émigration saisonnière ou permanente de certains membres,...) leur permettant de générer les revenus nécessaires à l'achat des céréales manquantes. Des situations de déficit céréalier chronique prévalent de

longue date dans certaines zones, en particulier au nord du Sahel, mais elles tendent à s'étendre vers le sud suite à la dégradation de la fertilité et de la pluviométrie et à la pression croissante sur la terre suite à l'accroissement démographique.

Pour des raisons qui mériteraient d'être étudiées finement, il n'est pas habituel pour les ménages en situation déficitaire d'effectuer des achats en période post-récolte, au moment où les céréales sont pourtant abondantes et bon marché. Au contraire, il est fréquent que des familles vendent à bas prix une partie de leur production pour faire face à des problèmes de trésorerie immédiats (scolarité, santé, échéance de crédit, etc), se mettant dans une situation où elles devront quelques mois plus tard acheter les mêmes céréales à un prix qui sera presque toujours plus élevé⁽¹⁾.

(1) Selon Blein & Doamba (1999), l'écart entre le prix des céréales en période post-récolte et en période de soudure est en moyenne de l'ordre de 60%: BLEIN, R., DOAMBA, J.-B., Evaluation du Réseau de Banques de Céréales de la FNGN et Définition d'un Programme d'Appui et de Renforcement Institutionnel, Avril 1999.

Ainsi, dans la plupart des familles en situation déficitaire, les achats de céréales seront effectués durant la période dite «de soudure», c'est-à-dire entre le moment où les stocks auto-produits sont épuisés et celui de l'obtention de la récolte suivante. Pour les familles concernées, cette période est généralement très difficile. En effet, non seulement les céréales sont plus chères, mais de plus la situation de trésorerie tendue des familles amène celles-ci à effectuer de nombreux achats en petites quantités. Il en résulte un marché étroit (offre et demande faible) générateur d'incertitudes et de fluctuations et où le pouvoir de négociation des familles est amoindri, tandis que celles-ci peuvent perdre beaucoup de temps à effectuer leurs achats, parfois à plusieurs dizaines de km de leur village. De plus, la période de soudure coïncide toujours au moins en partie avec l'hivernage (saison des pluies et donc des cultures) durant lequel les familles doivent fournir un travail intense dans les champs alors que les pluies rendent les voies d'accès impraticables, occasionnent la recrudescence de certaines maladies (malaria), causent des dégâts aux bâtiments, etc. Durant cette période, il n'est pas rare de voir des familles s'endetter et/ou réduire leur consommation de céréales.

Principe de fonctionnement des banques de céréales

La grande crise alimentaire qui a frappé le Sahel suite aux sécheresses de la fin des années 1960 a montré les limites des stratégies purement familiales de sécurisation alimentaire, amenant certains acteurs à réfléchir à de nouveaux modes d'organisation visant à assurer l'approvisionnement des familles rurales en céréales tout au long de l'année.

C'est ainsi que sont nées les premières banques de céréales, dont le fonctionnement présente diverses variantes, mais qui repo-

sent toujours sur le principe de base suivant: un comité est désigné pour gérer, de manière collective pour le village, l'achat de céréales (peu après la récolte, au moment où les prix sont en principe les plus bas), leur stockage pendant plusieurs mois, dans un local construit à cet effet, et la vente au détail aux familles pendant la période de soudure, à un prix inférieur à celui pratiqué par les commerçants mais permettant quand-même au comité, généralement bénévole, de constituer une marge, de manière à pérenniser l'activité.

Habituellement, les banques de céréales sont constituées avec l'appui de l'Etat ou d'une agence de coopération, qui au minimum intervient dans le financement de la construction du bâtiment et dans la mise à disposition d'un fond de roulement (le plus souvent en nature, sous la forme d'un stock de céréales de départ), en subvention ou, plus rarement à crédit. En général, un budget sera également prévu pour la formation initiale des membres du comité de gestion.

En réalité, le principe du stockage collectif n'était pas vraiment nouveau, puisque l'exploitation de champs collectifs, dont la production servait à l'organisation de fêtes où la distribution aux indigents, fait partie de la tradition de nombreux villages. La véritable innovation consiste à mettre cet outil au service de la sécurité alimentaire des familles, à partir d'un capital obtenu de l'extérieur (sous forme de subvention ou de prêt).

De cette gestion collective, on attend des économies d'échelle au niveau de l'approvisionnement (obtention de prix d'achat inférieurs, gain de temps pour les familles qui ne doivent plus effectuer de longs trajets en ville pour acheter de petites quantités de céréales). En outre, l'existence d'un stock collectif est de nature à sécuriser l'approvisionnement des familles et à moraliser le marché, en stabilisant les prix. Par



ailleurs, certains ont misé également sur la réduction des pertes liées au stockage. Enfin, beaucoup ont vu dans les banques de céréales des lieux potentiels d'apprentissage et de développement d'actions collectives plus ambitieuses (coopératives).

La pertinence des banques de céréales en question

Dans les années 1970 et 1980, plusieurs milliers de banques de céréales ont ainsi été créées dans plusieurs pays sahéliens – en particulier au Burkina Faso – avec l'appui des pouvoirs publics et de divers organismes non gouvernementaux. Cependant, dès le début des années 1990, force a été de constater que la majorité d'entre elles avaient cessé toute activité suite à des problèmes majeurs de gestion liés au manque de professionnalisme (maîtrise insuffisante des fonctions d'achat, de stockage, de vente et de gestion comptable), à des malversations ou à une certaine ambiguïté par rapport à leur rôle social. Dans certains cas, des politiques d'aide alimentaire ou de régulation de l'offre de céréales ont pu, en perturbant les évolutions saisonnières habituelles des prix, forcer des banques de céréales à vendre des céréales en dessous du prix d'achat.

Ces échecs sont à l'origine de débats passionnés amenant certains à remettre en cause définitivement la pertinence des banques de céréales. Ainsi, Berg et Kent (1991)⁽²⁾; Kent (1998)⁽³⁾ estiment que certaines des hypothèses justifiant la création de banques de céréales (existence de profit spéculatif excessif de la part des commerçants en céréales, en lien avec une situation monopolistique) sont fausses et que, dans le contexte d'une économie de marché, la banque de céréales ne dispose pas globalement d'avantage sur le secteur commercial privé pour assurer, en l'absence de subsides structurels, la distribution de céréales. En d'autres termes, les marges pratiquées par

les commerçants seraient pleinement justifiées par les coûts de transport et de stockage tandis que, en l'absence de subsides, les banques de céréales seraient incapables de d'approvisionner les villages à des prix inférieurs à ceux pratiqués par les commerçants, les avantages liés au bénévolat de ses gérants étant largement compensés par les lourdeurs et les risques de malversations liés à la gestion collective. En conséquence, ces auteurs pensent que la meilleure façon de sécuriser durablement l'approvisionnement des villages déficitaires et de réduire le prix des céréales pour leurs habitants est d'améliorer les infrastructures routières et de relever le pouvoir d'achat des populations à travers des activités génératrices de revenus, afin d'améliorer l'attractivité des villages pour les commerçants et y favoriser leur mise en concurrence.

Parallèlement, d'autres ont cherché à concevoir des mécanismes alternatifs. Ainsi, en 1998, le CIDR⁽⁴⁾ et l'association burkinabé Jaynal Baalé de Djibo avaient conçu un «système villageois d'approvisionnement en céréales» (SVAC)⁽⁵⁾ selon lequel un «promoteur» (personne du village connue pour sa moralité et ses qualités d'organisation et de négociation commerciale) bénéficiait de crédits afin d'effectuer des achats de céréales en regroupant les commandes de plusieurs familles villageoises. Les opérations d'achat devaient être effectuées au moment le plus favorable compte tenu des prix des céréales et de la capacité des villageois à mobiliser des liquidités (par exemple, au moment favorable pour la vente de bétail). Une fois au village, les céréales étaient réparties entre les com-

(2) BERG, E. ET KENT, L. (1991), The economics of cereal banks in the Sahel. Prepared for USAID, Bethesda, Maryland/USA.

(3) KENT, L. (1998), Why Cereal Bank Projects Rarely Work: A Summary of Findings. Prepared for Catholic Relief Service. <http://www.foodaid.org/pdfdocs/cmngmt/grainstoragesummary.pdf>

(4) Centre International de Développement et de Recherche: www.cidr.org

(5) Source: document anonyme transmis le 13.12.2003 par M. Giuseppe Lacetera de l'ONG italienne ISCOS (Istituto Sindacale per la Cooperazione allo Sviluppo: <http://www.iscos.cisl.it/index1024.htm>).



manditaires contre paiement au comptant et stockées dans les greniers familiaux. En confiant la fonction d'approvisionnement à une seule personne, oeuvrant pour son propre compte, et en ramenant le stockage au niveau familial, ce système visait à éviter respectivement deux difficultés inhérentes aux banques de céréales: la lourdeur de décision des comités de gestion et les risques (pertes physiques et/ou en valeur) liés au stockage collectif. A notre connaissance, cependant, la mise en application de ce système n'a pas donné les résultats escomptés et a été abandonnée.

Dans une certaine mesure, le crédit-stockage ou warrantage (par lequel le paysan met en garantie une partie de sa récolte afin d'obtenir un crédit) peut permettre à certains producteurs d'éviter de brader des céréales juste après la récolte pour faire face à des besoins urgents de liquidités et, partant, de conserver ces stocks pour la consommation familiale. Les expériences au Niger⁽⁶⁾ et au Ghana⁽⁷⁾ suggèrent que cette technique serait le mieux adaptée aux situations de paysans produisant des excédents commercialisables.

Enfin, certains mettent en avant le potentiel que peut représenter l'amélioration des techniques traditionnelles de stockage familial, en termes de réduction des pertes après-récolte⁽⁸⁾.

Alors que de nombreuses variantes ont été imaginées pour le fonctionnement des banques de céréales (vente à crédit remboursable en nature, articulation avec une banque villageoise,...), peu d'efforts semblent avoir été investis dans la conception et l'expérimentation de systèmes alternatifs. Une telle recherche demanderait au préalable de mieux comprendre pourquoi la plupart des familles en situation déficitaire attendent la période de soudure pour effectuer leurs achats de céréales plutôt de constituer des stocks de prévoyance dès

la période post-récolte, au moment où les prix sont les plus bas⁽⁹⁾.

Un grand nombre d'auteurs cependant pensent que la banque de céréales peut constituer un outil pertinent et durable au service de la sécurité alimentaire à condition de respecter certaines conditions relatives à leur environnement et à leur gestion. Ainsi, un atelier international organisé à Bamako en janvier 1996 par la GTZ et le CILSS⁽¹⁰⁾ concluait qu'il est excessif de parler de «banqueroute» généralisée des banques de céréales et que celles-ci peuvent fournir des services compétitifs tout en assurant leur pérennité à condition de se situer dans un environnement favorable (cohésion sociale, zone de production céréalière déficitaire mais où les populations disposent d'autres sources de revenus) et d'être gérées avec une comptabilité et rigoureuse et un esprit d'entreprise⁽¹¹⁾.

(6) Projet FAO / coopération belge en partenariat avec des organisations paysannes et institutions micro-financières nigériennes, initié en 1999 : <http://microfinancement.cirad.fr/fr/news/bim/Bim-2003/BIM-23-12-03.pdf>

(7) Projet de l'ONG américaine Technoserve en partenariat avec des organisations paysannes ghanéennes et la Banque de Développement Agricole du Ghana, initié en 1989. Source: COULTER J., SHEPHERD A., Inventory Credit: An Approach to Developing Agricultural Markets, FAO Agricultural Services Bulletins n° 120, 1995. http://www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/docrep/v7470e/V7470E03.htm: section «Case Study 5». Voir également: Ghana: Inventory Credit for Small-Scale Farmers, World Bank, 2004: <http://www.ruralfinance.org/servlet/CDServlet?status=ND0xMDMwLjExOTk3JY9ZnlmMzM9ZG9jdW1lbnRzJmM3PWluZm8~>

(8) Il n'est pas du tout évident que les banques de céréales soient plus performantes que les greniers familiaux en termes de conservation, ni qu'elles présentent un meilleur potentiel d'amélioration de ces performances.

(9) En recourant à cet effet aux mêmes moyens que ceux qu'elles mettent en œuvre pour financer leurs achats de céréales en période de soudure : vente d'animaux, endettement, etc. On peut faire l'hypothèse que l'écart de prix entre la période post-récolte et la période de soudure – 60% en moyenne selon Blein & Doamba (1999): cfr supra – n'est pas suffisant pour justifier l'endettement aux conditions auxquels les paysans y ont habituellement accès ou qu'il est plus rentable pour les paysans d'investir leur maigre capital dans des activités d'élevage, petit commerce, etc. que dans le stockage familial de céréales.

(10) <http://www.iita.org/info/ph/mar976.htm>

(11) Ces conclusions s'appuient notamment sur celles d'une étude menée par la GTZ en préparation de cet atelier: GÜNTHER, D. et MÜCK O., Les banques de céréales ont-elles fait banqueroute? Perspectives et limites d'un modèle villageois de sécurité alimentaire au Sahel, Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH, Eschborn 1995. <http://sleekfreak.ath.cx:81/3wdev/VLIBRARY/GTZHTML/X0074F/X0074F00.HTM>

Pourtant, ces dernières années, les banques de céréales semblent susciter un scepticisme grandissant de la part des agences de développement. C'est ainsi notamment que le bureau national du PAM (Programme Alimentaire Mondial des Nations-Unies) au Burkina Faso a décidé, suite à une évaluation aux conclusions négatives, d'arrêter tout appui à des banques de céréales à partir de 2006⁽¹²⁾.

La FNGN et les banques de céréales

Créée en 1967, la Fédération Nationale des Groupements Naam (FNGN) est l'une des plus anciennes organisations paysannes d'Afrique de l'Ouest. Inspirée d'un mode traditionnel d'organisation en pays Mossi, elle regroupe environ 600.000 membres individuels organisés en 5.260 groupements de base, 85 unions (départementales) et 11 inter-unions et couvre 28 des 45 provinces que compte le pays, essentiellement dans sa partie sahélienne (nord). Avec pour devise «développer sans abîmer», c'est-à-dire en respectant le meilleur des cultures locales traditionnelles, la FNGN est active dans un grand nombre de domaines en rapport avec le développement rural notamment la promotion de techniques agricoles améliorées, le reboisement, la création de micro-barrages, la commercialisation de produits agricoles, le développement d'activités rurales non agricoles, la promotion féminine, l'éducation populaire, etc.

Dès le début des années 1970, avec l'appui de plusieurs agences de coopération⁽¹³⁾, la FNGN s'est lancée dans un vaste programme de promotion de banques de céréales. Une banque de céréales est toujours créée à l'initiative d'un ou plusieurs groupements voisins, affiliés à une même union. En juillet 2001, le réseau de la FNGN comptait 234 banques de céréales rattachées à 48 unions réparties sur 13 provinces. Les comités en charge de la ges-

tion des banques de céréales bénéficiaient de l'appui de 23 animateurs endogènes (au service des unions dont dépendent un nombre significatif de banques) et d'une unité d'appui constituée de 4 permanents au niveau de la fédération.

La gestion des banques de céréales a connu diverses évolutions. Au moment de sa création, chaque banque de céréales recevait du bailleur de fonds un stock initial de céréales. Cependant, les gérants étaient tenus de verser les produits des ventes sur un compte de la FNGN, qui se chargeait ensuite d'assurer les approvisionnements ultérieurs de manière centralisée pour chaque banque de céréales. En 1994, la coopération suisse a conditionné la recapitalisation d'une centaine de banques de céréales à la décentralisation de l'approvisionnement: chaque banque de céréales devait déposer ses recettes sur un compte bancaire propre et gérer elle-même ses achats. Rapidement, ce mode de gestion décentralisée s'est étendu à l'ensemble des banques de céréales du réseau.

De même, en réponse à une recommandation formulée dans le cadre de l'étude menée par Blein et Doamba en 1999, la plupart des banques de céréales ont réduit l'effectif et fortement féminisé leurs comités de gestion.

Malgré la recapitalisation de 1994 mentionnée ci-dessus, le rapport de l'étude précitée de Blein et Doamba indique que, sur 180 banques de céréales pour lesquelles des données étaient disponibles, seules 47 (26%) disposaient d'un fonds de roulement supérieur à 1.000.000 FCFA⁽¹⁴⁾, témoignant d'une base économique saine,

(12) Source: entretien de l'auteur avec M. Gabriel Ayih, Représentant du PAM à Ouagadougou, le 1/12/2004. Le PAM a soutenu jusqu'alors des programmes de mise en place de banques de céréales promues par l'Etat qui, en comparaison avec ceux promues par les organisations paysannes et autres organismes non gouvernementaux, présentent des taux d'échec plus élevés.

(13) Notamment: la Coopération Suisse, l'ONG danoise Dan Church Aid, l'ONG luxembourgeoise Frères des Hommes et SOS Faim.

(14) 1 EUR = 655,957 FCFA.



tandis que 95 (53%) disposaient d'une valeur inférieure à 500.000 FCFA, signe d'une dégradation forte de leur situation.

Conditions de la viabilité des banques de céréales

En dépit de résultats globalement décevants sur l'ensemble du réseau, l'étude a toutefois relevé qu'un certain nombre – certes mineur – de banques de céréales avaient pu maintenir, voire augmenter leur capital de travail. En étudiant les facteurs d'échec et de succès, les auteurs de cette étude sont arrivés à la conclusion que les banques de céréales peuvent être des entreprises viables à condition que les personnes en charge de leur gestion disposent d'une maîtrise suffisante des fonctions essentielles d'approvisionnement, de stockage, de vente et de gestion financière. Il s'agit notamment

- pour la fonction approvisionnement: d'évaluer de manière réaliste le volume de la demande solvable dans la zone desservie par la banque de céréales; d'acquiescer le volume désiré au coût le plus bas possible, par le choix optimal des dates et lieux d'approvisionnement ainsi que des modalités de transport; de s'assurer de la réalisation effective, en quantité et en qualité, des contrats d'achat;
- pour le stockage: de maintenir les bâtiments de stockage en bon état par un entretien régulier; d'entreposer les sacs de céréales sur des palettes; d'éviter de mélanger des stocks d'âges différents, etc.;
- pour la vente: de fixer les prix au détail en tenant compte des rapports réels entre les mesures en gros (sacs) et les mesures de détail (bols, tines, etc); d'éviter la vente à crédit;
- pour la gestion financière: de tenir des comptes sous une forme qui permette un suivi-contrôle suffisant tout en restant abordable compte tenu de la nature de l'activité (vente au détail) et du faible niveau d'instruction des gérants.

Sur la base des recommandations d'une nouvelle étude réalisée en juin 2002⁽¹⁵⁾, SOS Faim et la FNGN ont conçu un programme quinquennal visant à améliorer durablement les performances des banques de céréales du réseau tout en augmentant son effectif de 234 à 369 unités⁽¹⁶⁾. Les principaux éléments de ce programme sont:

- la mise en place, au niveau de la fédération, d'un fonds de crédit auquel les banques de céréales peuvent faire appel pour financer leurs approvisionnements (remboursement en fin de campagne de commercialisation) et, dans une moindre mesure, des réparations aux bâtiments ou l'acquisition d'équipements de stockage et de mesure (remboursement en 3 ans maximum);
- l'encouragement des comités de gestion à diversifier l'offre des banques de céréales à d'autres produits de première nécessité faisant également l'objet d'une forte demande au niveau des villages (niébé, arachide, huile, etc.);
- l'abolition de la vente à crédit, quitte à favoriser la vente en très petites quantités, en fonction des liquidités des clients; par la même occasion, il est clarifié que la banque de céréales s'adresse aux ménages solvables, les situations de calamités et les «cas sociaux» requérant d'autres instruments;
- la promotion de modes d'approvisionnement plus avantageux pour les banques de céréales, notamment en organisant des achats en plus grandes quantités au niveau de l'union, en regroupant les demandes des GSA affiliés;
- la diffusion d'informations sur les prix et opportunités d'achats et la mise en relation avec les acteurs de l'offre;

(15) LESAFFRE, D., COULIBALY, M., Proposition d'un Programme quinquennal de Renforcement de la Sécurité Alimentaire promu par la FNGN (2003-2007), juin 2002.

(16) Initié en octobre 2002, ce programme est cofinancé par le Fonds Belge de Survie: http://www.dgdc.be/fr/acteurs/fond_survie/

- un suivi étroit de l'état des bâtiments et équipements et de la qualité de la gestion des banques de céréales par les comités;
- la promotion, pour les nouvelles banques de céréales à créer, de la construction de bâtiments en «banco amélioré» (briques de terre crues recouverte d'un crépis en ciment), meilleur compromis du point de vue de la durabilité, du coût et des possibilités de contribution des villageois à la construction (en lien avec l'appropriation);
- le renforcement des capacités des différents acteurs en donnant la priorité à un mode de formation par les pairs (échanges entre personnes occupant des fonctions semblables mais avec des expériences différentes) plutôt qu'aux formations magistrales classiques;
- le renforcement du système de collecte et d'analyse des données sur les performances des banques de céréales;
- l'élaboration d'une charte commune afin d'assurer la cohérence au sein du réseau et vis-à-vis des acteurs externes engagés dans l'appui aux banques de céréales et/ou l'aide alimentaire.

Pour bien marquer ces changements, en particulier l'abolition de la vente à crédit et la diversification à des produits non céréaliers, les banques de céréales ont été rebaptisées «greniers de sécurité alimentaire» (GSA)⁽¹⁷⁾.

Des banques aux greniers de sécurité alimentaire

Bien que l'on manque encore de recul et de données suffisamment fiables sur les performances de l'ensemble du réseau, divers signes encourageants sont déjà observables.

Fin 2003 – début 2004, suite à une première dotation de SOS Faim au fonds de crédit aux GSA, la FNGN a libéré 94

crédits (60 crédits de campagne pour le financement des approvisionnements +34 crédits à 3 ans pour la réhabilitation des bâtiments) en faveur de 89 GSA, pour un montant total de 40,7 M. FCFA; fin 2005, suite aux remboursements de la première campagne et à une nouvelle dotation de SOS Faim, la FNGN a libéré 143 crédits (140 pour le financement des approvisionnements +3 pour la réhabilitation) en faveur de 143 GSA, pour un montant total de 89,3 M. FCFA⁽¹⁸⁾. Sur ces deux campagnes, les taux de remboursement à fin novembre 2005⁽¹⁹⁾ s'élèvent respectivement à 90,7% et 94,1%, ce qui constitue des performances appréciables pour le lancement d'un tel type de projet. De montant s'élevant en moyenne à 570.000 FCFA et 630.000 FCFA respectivement pour 2003-2004 et 2004-2005, les crédits «approvisionnement» renforcent de manière significative les capacités d'achat des GSA, en particulier les plus décapitalisés.

Parallèlement, des améliorations significatives ont été apportées au niveau de l'organisation des approvisionnements. Ainsi, alors que ce mode d'approvisionnement était inexistant jusqu'en 2002-2003, on a estimé à 11,2% la part des achats effectués en 2003-2004 selon le mode d'approvisionnement groupé. Au moins 6 unions (desservant au total 42 GSA) maîtrisent dès à présent cette technique et en mesurent les avantages, en particulier lorsque les céréales deviennent rares sur les marchés locaux.

La diversification semble elle aussi avoir progressé. Ainsi la part du chiffre d'affaires concernant des produits autres que le mil et le sorgho a été estimée à 13,2%

(17) Viim Baoré, en langue moré.

(18) Le taux d'intérêt, calculé sur le solde restant dû, a été fixé à 6% par an pour la campagne 2003-2004 et à 7% par an pour 2004-2005.

(19) Montant effectivement remboursé au 22.11.2005 / montant arrivé à échéance à cette même date (capital + intérêts).



pour la campagne 2004-2005, tandis que la liste des produits commercialisés s'allonge chaque année.

L'état des bâtiments semble également avoir évolué positivement. Ainsi, le nombre de bâtiments répertoriés comme en état «bon ou parfait» est passé de 72 (sur 218) à 159 (sur 251) de fin 2003 à fin 2004 (les données à fin 2005 ne sont pas encore disponibles)⁽²⁰⁾.

Enfin, une véritable dynamique d'échanges formatifs s'est initiée, tant entre animateurs qu'entre responsables de la gestion des GSA, chacun qui maîtrise un aspect spécifique de son rôle étant amené à faire partager son expérience à ses pairs. Découvrant les avantages en termes de motivation et d'efficacité de ce mode de formation, les différents acteurs se défont progressivement de leurs vieux réflexes d'attente ou de proposition de sessions magistrales, aux effets souvent décevants.

En attendant de disposer de données suffisantes en quantité et en fiabilité sur les performances de l'ensemble du réseau des GSA, l'on peut déjà relever que l'on observe chez un grand nombre de GSA une véritable redynamisation se traduisant par une augmentation significative des volumes commercialisés, une recherche des opportunités commerciales (tant au niveau des achats que des ventes), une diversification de l'offre et, probablement, des résultats financiers en amélioration, sans pour autant qu'en soit altéré l'esprit de service à la communauté.

En particulier, la mise à disposition de capital de travail sous forme de crédit plutôt que de subvention semble avoir un effet très dynamisant sur les GSA, qui semblent trouver plus motivant de reconstituer une somme à rembourser que de maintenir un fonds de roulement en propriété. En outre, le crédit est beaucoup plus souple puisque le montant attribué à chaque GSA peut varier chaque année en fonction de ses besoins (fluctuant selon les années) et de ses capacités (évoluant avec le temps).

A ce stade, la FNGN vise à ce que le plus grand nombre possible des GSA de son réseau soit capable de mener ses activités de manière viable, c'est-à-dire d'exercer leur rôle de sécurisation alimentaire tout en maintenant, voire en accroissant, leur fonds de roulement en propriété et en reconstituant, capital et intérêt, les crédits qui leur sont octroyés. A cet étape, strictement parlant, les GSA resteront dépendantes de subventions à travers le taux bonifié des crédits (actuellement 7% par an) et les prestations gratuites d'encadrement par les animateurs des unions et de la fédération. Une réflexion est cependant en chantier sur la prise en charge progressive par les GSA de ces frais d'appui technique.

Conclusion

Après avoir suscité des espoirs démesurés dans les années '1970, les banques de céréales voient aujourd'hui leur pertinence mise en doute par un nombre croissant d'agences de développement. En effet, en raison de la lourdeur et des risques liés à leur organisation collective ainsi que du manque de professionnalisme des personnes en charge de leur gestion, la majorité des banques de céréales créées depuis les années '1970 se sont montrées incapables de survivre en l'absence de subsides récurrents.

(20) Le nombre total des GSA du réseau des groupements Naam est passé de 234 au 30.09.2003 à 313 au 31.03.2005, soit une progression de 79 unités dont 52 financés dans le cadre du programme SOS Faim / FBS. Pour diverses raisons, un certain nombre de ces GSA échappent encore chaque année aux collectes de données annuelles.

Bien que des efforts mériteraient par ailleurs d'être investis dans la conception et l'expérimentation de systèmes alternatifs qui encourageraient les ménages à constituer des stocks de prévoyance dès la période post-récolte, l'expérience de la FNGN suggère que l'activité des banques de céréales peut être conduite de manière viable, avec un niveau modeste voire nul de subsidiation structurelle. Parmi les conditions et politiques favorables pour atteindre un tel résultat, on peut citer: la promotion de l'activité par une organisation paysanne avec un ancrage social fort; la combinaison d'une gestion autonome avec la mutuelisation d'un certain nombre de fonctions (appui technique, achats groupés, partenariat, etc.) dans le cadre d'un réseau cohérent; la vente au comptant, au grand détail, à un public solvable; la diversification de l'offre à des produits non

céréalières de première nécessité; la mise à disposition de fonds de roulement sous forme de crédit, plutôt que de subvention; la promotion de mode de construction des bâtiments impliquant une participation significative des promoteurs de la banque; l'explicitation de ces principes dans une charte afin d'assurer la cohérence tant en interne que vis-à-vis des autorités et des agences d'aide.

Dans de telles conditions, les banques de céréales pourront jouer durablement un rôle significatif pour la sécurisation de l'approvisionnement des populations rurales sahéliennes en produits alimentaires essentiels, en complément aux stratégies familiales et aux côtés des autorités publiques, des agences d'aide, des commerçants privés et d'autres mécanismes éventuels à créer. ■

RÉFÉRENCES

■ Les organisations paysannes et les organisations de producteurs agricoles s'impliquent à juste titre de plus en plus dans les négociations internationales qui concernent les enjeux agricoles. Les divers niveaux de négociations ne sont bien évidemment pas indépendants les uns des autres. Afin d'y voir un peu plus clair, le CTA et le GRET sortent, dans la collection de l'ECDPM, Document de réflexion, une réflexion très complète sur la question: «Les négociations OMC et APE: pour une meilleure coordination des positions ACP sur l'agriculture», Arlène Alpha, Benoît Fauchoux, Bénédicte Hermelin et Vincent Fautrel – (GRET et CTA), Décembre 2005. **Ce document est téléchargeable sur www.ecdpm.org/dp70fr et sur le site du CTA www.agritrade.cta.int**

■ Ayant pour vocation d'aider les acteurs d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Etats, organisations intergouvernementales, organisations de la société civile, partenaires au développement) à mettre en cohérence les programmes menés en direction du

monde rural, la «Plateforme» est un site internet mettant à disposition de nombreux textes, documents études et réflexions sur les enjeux agricoles avec pour objectifs d'«agir ensemble sur les politiques rurales».

www.hubrural.org

■ Le Roppa, le réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest a lancé une ambitieuse campagne sur le riz. «Campagne riz: Pour un développement durable des filières riz en Afrique de l'Ouest». Elaborée dans le cadre la préparation de la 6ème Conférence Ministérielle de l'OMC, cette note présente la position du ROPPA sur la filière riz. Le document montre notamment l'importance stratégique de la riziculture en Afrique de l'Ouest, puis les difficultés auxquelles est confrontée la filière, difficultés dues notamment aux règles commerciales actuelles. Le ROPPA conclue sa note par une série de recommandations.

Document disponible sur www.hubrural.org



SOS Faim et les organisations paysannes

Depuis 1964, SOS Faim Belgique et depuis 1993 SOS Faim Luxembourg soutiennent des organisations paysannes et de producteurs agricoles dans une quinzaine de pays d'Afrique et d'Amérique latine.

Leurs actions sont construites autour de trois axes de travail: l'appui au développement institutionnel et organisationnel, le soutien aux activités économiques et la défense des intérêts des producteurs au niveau belge, luxembourgeois et européen.

Dans ce cadre, SOS Faim Belgique et Luxembourg ont créé "Dynamiques Paysannes", un bulletin trimestriel diffusé en français, espagnol et anglais.

Les objectifs de Dynamiques Paysannes sont de:

- faire connaître le plus largement possible les organisations paysannes et de producteurs: quels sont leurs actions et leurs expériences? Quels sont les problèmes qu'elles rencontrent et les solutions qu'elles y apportent? Quelles sont leurs positions et leurs propositions sur des matières qui les concernent?
- créer un espace de débats, d'échange d'expériences et de réflexions sur des thèmes relatifs au développement des organisations paysannes, de l'agriculture et du monde rural;
- informer sur les politiques qui influencent les actions des organisations paysannes du Sud.

Vous pouvez retrouver ce numéro en version téléchargeable en français, en anglais et en espagnol sur le site internet de SOS Faim Belgique www.sosfaim.be et sur le site de SOS Faim Luxembourg www.sosfaim.org

Vous souhaitez réagir par rapport à la thématique abordée dans ce numéro de Dynamiques Paysannes? Vous voulez donner votre avis, apporter un complément d'information, etc?

Contactez-nous-: info@sosfaim.be

Contacts

SOS Faim – Action pour le développement
Rue aux Laines, 4 – B 1000 Bruxelles – Belgique
Tél-: 32-(0)2-511.22.38 – Fax-: 32-(0)2-514.47.77
E-mail-: info@sosfaim.be – Site internet-: www.sosfaim.be

SOS Faim – Action pour le développement
Résidence "Um Deich" bloc C, 9 rue du Canal
L - 4050 Esch-sur-Alzette – Grand Duché du Luxembourg
Tél-: 352-49.09.96 – Fax-: 352-49.09.96.28
E-mail-: info@sosfaim.org – Site internet-: www.sosfaim.org

Dynamiques Paysannes est réalisé avec le soutien de la Direction Générale de la Coopération au Développement, du ministère des Affaires étrangères belge et du ministère des Affaires étrangères luxembourgeois.

